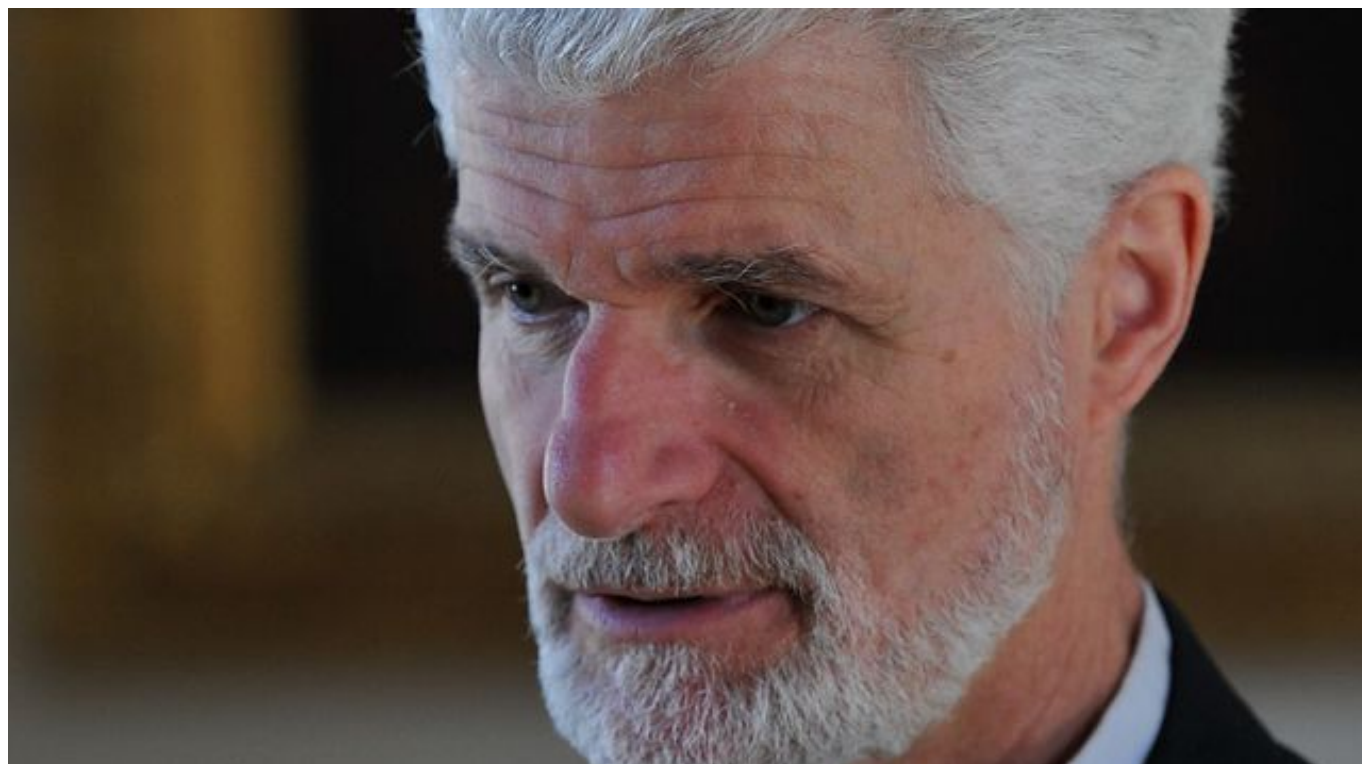


Le prêtre suicidé avait été entendu comme témoin

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 22 octobre 2018



L'évêque d'Orléans Mgr **Blaquart** a expliqué [lors d'une conférence de presse](#) le suicide du père **Pierre-Yves Fumery**, retrouvé pendu.

Des paroissiens ont alerté la cellule "d'écoute des blessures", le 7 septembre, car ils auraient été témoins de comportements inappropriés envers des adolescents de 13, 14 ans. Aucun n'entraînant la saisie des autorités judiciaires".

"Je lui ai alors demandé de prendre du recul et de se faire accompagner, de quitter Gien quelque temps, ce qu'il a fait".

Quels gestes ?

"Sa proximité physique, un comportement pas ajusté, avec une jeune fille. De l'avoir prise dans ses bras, de l'avoir raccompagnée plusieurs fois en voiture. Ces "informations préoccupantes" ont été transmises aux services sociaux, avec une enquête auprès des jeunes filles et des familles. Et le 8 octobre, il est revenu à Gien

avec mon accord, mais n'a pas repris ses activités normales. Le 15 octobre, il nous indiquait que la gendarmerie l'avait informé que les faits n'entraînaient aucune poursuite judiciaire. »

Le procureur de Montargis confirme qu'une enquête a été ouverte le 21 septembre pour "suspensions d'agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans", menée sur des "informations préoccupantes".

"Plusieurs auditions ont eu lieu, des personnes concernées, dans le cadre d'une enquête préliminaire. Le prêtre a été entendu en qualité de témoin, pas comme mis en cause, c'est-à-dire qu'il n'y avait aucune infraction pénale matérialisée. Les gendarmes l'ont entendu le 15 octobre pour avoir sa version des faits mais ne lui ont pas notifié que des charges étaient retenues contre lui. L'enquête a été ouverte car des informations préoccupantes auraient pu laisser penser que des adolescentes auraient pu subir des "comportements inappropriés", mais qui ne relèvent pas d'infractions pénales, d'agressions, de violences, il fallait s'en assurer."

"C'est un questionnement sur une relation amicale en tant qu'adulte responsable de l'encadrement d'adolescents. Pour parler des gestes d'affection, pour commettre une infraction pénale, il faut qu'il y ait une intention malveillante derrière. On voulait s'assurer qu'il n'y avait là que des gestes d'amitié. Et lui a pu penser légitimement qu'il n'y aurait pas de poursuites. ""Mais aucun élément du dossier ne permet de dire que son geste est lié à l'enquête".